

# STRATÉGIE EFH DU SYFAAH

## Stratégie d'Égalité Femmes-Hommes 2016-2018

SYSTÈME DE FINANCEMENT ET D'ASSURANCES AGRICOLES EN HAÏTI (SYFAAH)

*Dossier : 4456-32-109 (AT94020)*

Septembre 2016



Affaires mondiales  
Canada

Global Affairs  
Canada



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra



Ministère de l'Agriculture,  
des Ressources naturelles  
et du Développement rural  
(MARNDR)



## TABLE DES MATIÈRES

|  | Page      |
|--|-----------|
| <b>1.0 MISE EN CONTEXTE .....</b>  | <b>1</b>  |
| 1.1 États des lieux.....   | 1         |
| 1.2 Diagnostic sur la situation des femmes agroentrepreneures en Haïti .....             | 3         |
| 1.3 Synthèse des principales contraintes d'accès des femmes aux services financiers..... | 6         |
| <b>2.0 CADRE LÉGISLATIF ET NORMATIF DE L'ÉGALITÉ DE GENRE .....</b>                      | <b>6</b>  |
| 2.1 Politiques et stratégies nationales en matière de genre.....                         | 6         |
| 2.1.1 Plan stratégique du développement pour Haïti (PSDH).....                           | 6         |
| 2.1.2 Politique nationale d'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2034 .....       | 7         |
| 2.1.3 Stratégie nationale d'inclusion financière (2014).....                             | 7         |
| 2.1.4 Le ministère à la Condition féminine et aux Droits de la femme (MCFDF).....        | 8         |
| 2.2 Politiques d'EFH des bailleurs de fonds du projet SYFAAH.....                        | 8         |
| 2.2.1 Affaires mondiales Canada (AMC).....   | 8         |
| 2.2.2 Agence Française de Développement (AFD).....                                       | 8         |
| 2.2.3 Confédération Suisse .....   | 9         |
| 2.3 L'intégration de la dimension d'EFH au sein du SYFAAH.....                           | 9         |
| 2.3.1 Importance d'une stratégie EFH.....  | 9         |
| 2.3.2 Enjeux et limites d'intervention .....   | 9         |
| 2.3.3 Stratégie d'EFH : une triple approche .....  | 10        |
| <b>3.0 AXES D'INTERVENTION .....</b>   | <b>12</b> |
| <b>4.0 PARTIES PRENANTES DE LA STRATÉGIE D'EFH .....</b>                                 | <b>17</b> |
| 4.1 Le ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes.....                   | 17        |
| 4.2 Les autres ministères haïtiens .....   | 17        |
| 4.3 Les partenaires de réalisation : DID, FADQDI et IICA.....                            | 17        |
| 4.4 Les institutions financières.....  | 18        |
| 4.5 Les femmes agroentrepreneures.....   | 18        |
| <b>CONCLUSION .....</b>  | <b>18</b> |
| <b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>   | <b>20</b> |

**Annexe A :** Portrait financier des agroentrepreneures et des agroentrepreneurs en Haïti

## LISTE DES TABLEAUX

|  | Page |
|--|------|
| Tableau 1 – Facteurs agissant sur l'offre et la demande de services financiers des femmes..... | 6    |

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

|          |   |
|----------|---|
| \$CAN :  | Dollar canadien   |
| \$US :   | Dollar américain  |
| AE :     | Agroentrepreneure et agroentrepreneur   |
| AFD :    | Agence française de développement   |
| AMC :    | Affaires mondiales Canada   |
| BRH :    | Banque de la république d'Haïti   |
| CCHC :   | Centre de Coopération Haïti – Canada  |
| CNSA :   | Coordination nationale de la sécurité alimentaire                               |
| CTG :    | Conseiller technique en gestion   |
| DDC :    | Direction du Développement et de la Confédération suisse                        |
| DID :    | Développement international Desjardins  |
| EFH :    | Équité entre les femmes et les hommes   |
| FADQDI : | Financière agricole du Québec – Développement international                     |
| FAO :    | Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture             |
| GHI :    | Indice de la faim dans le monde (Global Hunger Index)                           |
| HTG :    | Gourde haïtienne  |
| IF :     | Institution financière  |
| IFC :    | International Finance Corporation   |
| IHSI :   | Institut haïtien de statistiques et d'informatique                              |
| IICA :   | Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture                       |
| MAECD :  | Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement Canada       |
| MARNDR : | Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural |
| MEF :    | Ministère de l'Économie et des Finances   |
| MCFDF :  | Ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes                      |
| MPME :   | Micro, petite et moyenne entreprise   |
| OCDE :   | Organisation de Coopération et de Développement économique                      |
| ONG :    | Organisation non gouvernementale  |
| PANSEH : | Programme d'appui à la structuration de l'entrepreneuriat en Haïti              |
| PARDH :  | Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti                    |
| PIB :    | Produit intérieur brut  |
| PNUD :   | Programme des nations unies pour le développement                               |
| PSDH :   | Plan stratégique de développement pour Haïti                                    |
| RGA :    | Recensement général de l'agriculture  |
| SNIF :   | Stratégie nationale d'inclusion financière                                      |
| SYFAAH : | Système de financement et d'assurances agricoles en Haïti                       |





## 1.0 MISE EN CONTEXTE

### 1.1 États des lieux

Haïti fait face à de nombreuses problématiques économiques, politiques et sociales. Classée 163 sur 188 pays selon l'indice de développement humain (PNUD, 2015), 58,6 % de la population haïtienne vit sous le seuil de la pauvreté (moins de 2 \$US par jour), et 24,6 % sous le seuil de la pauvreté extrême (moins de 1 \$US par jour) (PNUD, 2013). Les inégalités sociales sont également très présentes : 80 % de la population ne dispose que de 32 % des revenus totaux du pays, traduisant une forte concentration de la population dans les couches à faibles revenus (république d'Haïti, 2007). Les inégalités sont encore plus visibles dans les bidonvilles et les milieux ruraux, où les ménages sont plus souvent victimes d'insécurité alimentaire et ont un moindre accès aux services essentiels de base (république d'Haïti, 2007). De fait, il apparaît que les femmes haïtiennes sont davantage affectées par la pauvreté que les hommes, en raison notamment de leur manque d'accès à la propriété et aux crédits, et de la mauvaise rémunération de leurs activités (comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 2016). En effet, sur plus de la moitié de la population vivant dans l'extrême pauvreté, la grande majorité s'avère être des femmes actives travaillant dans le secteur informel, ce qui les rend donc particulièrement vulnérables aux conséquences de l'instabilité économique et des aléas climatiques et environnementaux.

C'est pourquoi, à travers le plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti (PARDH), les autorités haïtiennes et la communauté internationale ont consenti à des efforts importants pour mettre en place certaines conditions de base au développement du pays, et amorcer un redressement économique et social plus inclusif (PARDH, 2010). Néanmoins, la stagnation de l'environnement socio-politique et les multiples déréglementations climatiques des deux dernières années ont durement affecté l'économie haïtienne, qui subit actuellement un ralentissement important du rythme de croissance du produit intérieur brut (PIB), passant de 4,2 % en 2013 à seulement 1,7 % en 2015 (IHSI, 2015). Plus spécifiquement, le secteur de l'agriculture a grandement souffert des effets des régions ayant été touchées par la sécheresse, provoquant ainsi une chute de 3,5 % de la valeur ajoutée agricole en 2015 (IHSI, 2015). Le résultat est simplement catastrophique pour ce secteur qui représente environ 25 % du PIB, supporte 45 % des besoins de la population et représente 60 % des emplois créés (SNIF, 2014). En plus d'un contexte socio-économique difficile, cette chute importante de production a conduit à une tendance à la hausse du niveau de l'insécurité alimentaire au pays, de sorte que le phénomène touche aujourd'hui 38 % des ménages haïtiens, et la malnutrition chronique, 23,4 % des enfants âgés entre 6 et 59 mois (Mercéus B., 2015). L'insécurité alimentaire et nutritionnelle constitue donc l'un des enjeux majeurs du développement socio-économique d'Haïti, pays présentant d'ailleurs le plus haut indice de la faim dans le monde (GHI) de tout le continent américain (PNUD, 2013).

Ceci dit, les diagnostics et analyses confirment l'hypothèse que l'investissement en faveur des femmes et des hommes, en tenant compte de leurs besoins et intérêts respectifs, agit en tant que vecteur important du développement économique et social. En effet, les pays qui investissent dans la promotion de la situation sociale et économique des femmes ont tendance à avoir des taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire et nutritionnelle beaucoup plus faibles (PNUD, 2013). D'une part, la productivité d'une économie ne peut qu'augmenter si les qualifications et les compétences des femmes, qui représentent 47,7 % de la population active d'Haïti, dont 43,9 % évoluent dans le secteur commercial et 37,4 % dans l'agriculture, sont utilisées de manière plus efficiente (Predestin, 2006). D'autre part, les femmes réinvestissent les ressources dont elles disposent jusqu'à hauteur de 90 % au profit de l'alimentation, de la santé et l'éducation des enfants (contre seulement 30 à 40 % pour les hommes), améliorant ainsi la situation des générations à venir (OCDE, 2008 dans AFD, 2015). En outre, une augmentation du revenu des mères a un effet jusqu'à 20 fois plus élevé sur le statut nutritionnel des enfants que la même augmentation des revenus des pères (Thomas, D., Beegle, K., Frankenberg, E, 2003 dans AFD, 2015).

C'est pourquoi l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) annonçait en avril 2016 que l'équité entre les sexes dans l'accès aux biens et aux services financiers agricoles dans les zones rurales d'Haïti constituait l'une de ses priorités (Le Nouvelliste, 2016). Dans sa politique sur l'égalité des sexes dans l'agriculture et le développement rural, la FAO observe que :

« Les femmes doivent faire face à de nombreuses restrictions, notamment dans le domaine de l'accès aux ressources productives telles que la terre, les intrants, la formation et les services financiers. Ceci les empêche de devenir des protagonistes économiques aussi compétitifs que les hommes, capables d'offrir à leurs familles et à eux-mêmes une vie meilleure et de contribuer pleinement à la croissance de leurs communautés et de leurs pays. Nous avons désormais la preuve que combler le fossé entre les hommes et les femmes, aussi bien dans l'agriculture que dans d'autres domaines de la vie rurale, pourrait grandement contribuer au développement ».

Pour ces raisons, il faut d'urgence prendre des mesures appropriées de remédiation dans le cadre des processus de développement et des politiques et pratiques relatives à l'agroentrepreneuriat.

Le Système de financement et d'assurances agricoles en Haïti (SYFAAH) entend contribuer à relancer l'économie agricole et rurale, créer des emplois et améliorer la sécurité alimentaire en Haïti de façon à structurer de façon globale l'offre de services financiers destinés aux agroentrepreneurs, femmes et hommes. Ce système implique la professionnalisation du secteur en entier, c'est-à-dire le renforcement des capacités des agroentrepreneures, des agroentrepreneurs, des institutions financières et de l'État. À travers ses activités, le SYFAAH entend contribuer à l'inclusion financière des femmes par la mise en place de programmes de crédit et d'assurances intégrant des considérations d'équité de genre, mais également par la sensibilisation des partenaires à l'importance de favoriser de manière permanente cette recherche d'égalité entre les sexes.

Pour réellement favoriser l'inclusion financière des femmes, le SYFAAH s'est proposé d'agir d'une part sur la demande pour les services financiers (mieux comprendre les besoins des femmes et les appuyer à mieux les manifester), puis d'autre part sur l'offre de services financiers aux femmes (services adaptés et stratégie d'inclusion).

Lors de la phase I du projet, le SYFAAH a sollicité la réalisation d'un état des lieux de l'agroentrepreneuriat en Haïti. Ainsi, une enquête d'identification des besoins de financement des agricultrices et des agriculteurs du territoire haïtien a été commandée auprès de la coordination nationale de la sécurité alimentaire (CNSA), organisme gouvernemental haïtien spécialisé dans ce type d'enquête.

En outre, une large campagne de sensibilisation des femmes par l'entremise des associations de femmes agroentrepreneures a été réalisée. En tout, 53 associations recensées dans 16 communes ou localités avaient été rencontrées, rejoignant ainsi plus de 23 000 femmes œuvrant dans le secteur de l'agriculture. En plus de faire connaître le projet SYFAAH auprès de la clientèle visée, les rencontres ont permis de recueillir de précieuses données quant aux besoins et aux caractéristiques des femmes agroentrepreneures.

Ensemble, ces initiatives ont permis aux professionnels du projet SYFAAH de développer une meilleure compréhension de la demande et des besoins spécifiques des femmes en matière de services financiers. La phase II du programme SYFAAH permettra de proposer, à la lumière de cette compréhension accrue des besoins, une stratégie d'intervention auprès des acteurs permettant maintenant d'adapter l'offre de financement aux besoins de cette clientèle féminine.



## 1.2 Diagnostic sur la situation des femmes agroentrepreneures en Haïti

**Portrait sommaire des femmes agroentrepreneures.** Le recensement général de l'agriculture (RGA) a révélé que sur un total de 1 018 951 exploitations agricoles recensées, 257 670 étaient exploitées par des femmes, ce qui correspond à une proportion de 25,3 % des exploitations de tout le pays (MARNDR, 2009). Les entreprises agricoles exploitées par des femmes couvrent une superficie de 150 344 carreaux, soit 20,4 % du total. À noter que presque la totalité de celles-ci (98,5 %) sont gérées par les femmes elles-mêmes.

L'enquête effectuée par la CNSA pour le projet SYFAAH a fait ressortir que les femmes disposaient généralement de moins de revenus que les hommes, ceux-ci ayant un chiffre d'affaires de 54 % supérieur à celui des femmes, situation qui serait attribuable notamment aux cultures pratiquées. En effet, il est démontré que les hommes s'adonnent généralement aux cultures de rentes (banane, riz, cacao) tandis que les femmes pratiquent davantage les cultures de subsistance, telles que les céréales autres que le riz et les productions maraîchères. Il faut également souligner que les superficies des parcelles des hommes sont en moyenne de 41 % supérieures à celles des femmes (CNSA, 2014).

Parmi les causes avancées en tant qu'entraves au développement des exploitations lors du recensement général, les deux principales s'avéraient être le manque de ressources financières, mentionné par 763 364 exploitants, soit 74,9 % du total, et le manque d'encadrement, cité par 43,4 % des exploitants interviewés. Chez les femmes agricultrices, les entraves les plus citées étaient : les difficultés de commercialisation (35,4 %), le manque de main-d'œuvre (30,7 %), l'accès au crédit (27,1 %) ainsi que le manque de ressources financières (25,9 %) (MARNDR, 2009).

**Accès au financement.** Il apparaît que les femmes entrepreneures ont généralement moins accès aux services financiers que les hommes entrepreneurs. Au niveau mondial, il est estimé que plus de 70 % des MPME dirigées par des femmes ne sont pas servies ou sont sous-servies aux niveaux des produits financiers, et que les femmes des pays en développement ont 20 % moins de chances de détenir un compte au sein d'une institution bancaire formelle que les hommes, et 17 % moins de chances d'avoir emprunté (IFC, 2011 dans AFD, 2015).

En Haïti, on constate que seulement 14,2 % des femmes adultes possèdent un compte dans une institution financière contre 20,9 % des hommes, alors que ces pourcentages se situent à respectivement 48,5 et 54 % pour les autres pays en voie de développement de l'Amérique latine et des Caraïbes (Banque mondiale, 2016). Au niveau du crédit agricole, à peine 5,2 % du nombre total d'exploitants recensés lors du RGA y ont eu recours en 2009 (ce chiffre ayant diminué à 4,6 % en 2014 (Banque mondiale, 2016)). Parmi ceux-ci, les femmes ne représentaient que 26,2 % des demandeurs de crédit, et 30,2 % de ceux qui en ont obtenu (MARNDR, 2009).

Les résultats de l'enquête CNSA révèlent également que l'accès au crédit en termes de volume est différent en fonction des femmes et des hommes au sein des IF partenaires. En effet, les hommes ont obtenu des crédits jusqu'à deux fois plus élevés que les femmes, soit en moyenne de 87 000 HTG chez les hommes contre 42 000 HTG chez les femmes. Les statistiques du réseau de caisses Le Levier le confirment : sur environ 68 M\$ d'encours de crédits, seulement 28,5 % sont attribués à des femmes (tableau de bord des partenaires de DID, 2014). Or, bien qu'elles possèdent généralement moins de terres, on note que les femmes ont tendance à utiliser davantage de main-d'œuvre que les hommes, soit en moyenne 21,2 personnes contre 18,5 personnes, ce qui augmente considérablement leurs coûts de production (CNSA, 2014). Également, il est noté que les femmes ont plus tendance à commercialiser elles-mêmes leur production que les hommes, avec une proportion de 69 % contre 52%. Ces faits révèlent que l'offre de crédit ne semble pas en adéquation avec les besoins de production et de commercialisation des femmes agroentrepreneures. Le projet SYFAAH devra donc poursuivre la sensibilisation auprès des acteurs, afin qu'ils intègrent cette réalité dans leur offre de service.

**Le niveau d'éducation et de formation.** En ce qui concerne le niveau d'instruction, l'enquête CNSA révèle que 40,2 % des répondants déclaraient savoir lire et compter, mais que cette proportion tombait à seulement 27,9 % si l'on ne tenait compte que des femmes. En effet, 57,5 % d'entre elles déclarent ne pas savoir lire ni compter.

Les données du recensement général indiquent à cet effet que le niveau primaire constitue le niveau d'éducation formel généralement atteint par les agriculteurs haïtiens, qui totalisent 17,4 % du nombre d'exploitations individuelles recensées (MARNDR, 2009). Parmi ceux-ci, les hommes comptent pour 78 %, et les femmes, 22 %. Les exploitants qui ont atteint au moins le niveau secondaire ne représentent que 10,7 % du total du pays, dont 22,5 % de femmes. Il est noté une faible implication des professionnels et des universitaires dans les activités agricoles, avec 1 % et 0,6 % respectivement.

Au niveau de la formation, le RGA démontre que la majorité des exploitants agricoles du pays, soit 96,5 %, ont appris le métier d'agriculteur principalement en travaillant avec leurs parents, et que seulement 2,5 % ont reçu une formation ponctuelle. Les exploitants de formation technique et universitaire sont négligeables, avec respectivement 0,6 % et 0,1 % (MARNDR, 2009).

Parmi l'ensemble des besoins exprimés par les femmes lors du RGA, les plus importants se situaient au niveau de la commercialisation de la production (30 %) et du conditionnement, stockage et transformation (25 %), ainsi qu'en aviculture (25,8%), en apiculture (24,5 %), en élevage (24,4 %), en aquaculture (23,8 %) et en techniques culturales plein champs (23,6 %) (MARNDR, 2009).

**Accès à l'information/connaissance des normes et procédures.** L'enquête CNSA démontre que les agroentrepreneures et agroentrepreneurs éprouvent toujours une certaine crainte vis-à-vis du crédit formel, 72 % des répondants ayant opté pour un crédit auprès d'un proche ou d'un particulier informel. Les principales appréhensions recensées concernent l'inadéquation entre la disponibilité de l'argent et le calendrier culturel, l'insécurité foncière et même la crainte d'emprisonnement.

De plus, les rencontres effectuées auprès des associations de femmes indiquent qu'il n'existe pas de stratégies et de mécanismes de communication qui rejoignent spécifiquement les femmes. Alors que le MARNDR a en théorie pris des mesures pour faciliter la création de nouvelles agroentreprises et consolider celles déjà existantes, la majorité des femmes agroentrepreneures rencontrées lors des rencontres avec les associations de femmes, ne maîtrisaient pas les différentes étapes du processus de création d'entreprises, et ne connaissaient pas les avantages et inconvénients à l'enregistrement formel de leurs entreprises.

**Progrès réalisés en EFH au sein des institutions financières partenaires.** En date du 31 mars 2016, sur les 12 049 emprunteurs actifs de crédit agricole dans les institutions financières partenaires du SYFAAH, 26 % sont des femmes, et 25 % des 507 M HTG d'encours de crédit agricole de ces dernières vont à des femmes agroentrepreneures (contre 0 % en 2011). Au niveau de la formation, 14,52 % des appuis techniques dispensés à ce jour par les institutions publiques ou privées partenaires le sont maintenant auprès de femmes (rapport annuel, 2016).

Au niveau des données sexospécifiques, il apparaît que les institutions financières partenaires du projet SYFAAH ne produisent et/ou n'utilisent pas ou très peu de données désagrégées selon le sexe sur une base régulière, notamment au niveau de la satisfaction de la clientèle, sur le nombre de réclamations soumises, sur l'encours réclamé, admissible ou payé, ou au niveau des taux de remboursement et/ou de délinquance.

Néanmoins, les plus récentes statistiques disponibles quant au pourcentage de femmes clientes au sein des institutions financières partenaires indiquent qu'en 2012, plus de 56 % des 28 867 clients de la SOGESOL étaient des femmes (Flash Haïti, s.d.), et qu'en 2014, 39,1 % des 542 000 clients du réseau de caisses Le Levier étaient de sexe féminin (tableau de bord des partenaires de DID, 2014). Il est également intéressant de noter que sur les 584 employés du réseau Le Levier, 38,4 % sont des femmes, alors que 22 % des 545 dirigeants sont des femmes.

**Satisfaction de la clientèle chez les institutions partenaires du projet SYFAAH.** Les résultats de l'enquête CNSA indiquent que les femmes interviewées s'avéraient légèrement plus satisfaites de la qualité du service en crédit agricole que les hommes, résultat direct de la formation reçue par les officiers de crédit des institutions financières partenaires du projet SYFAAH. En effet, l'approche proposée visait à former des officiers de crédit de façon à ce qu'ils aient une plus grande connaissance du secteur agricole, ce qui leur permet donc de mieux comprendre et analyser les demandes qui leur sont présentées. Toutefois, les résultats indiquent que 11,1 % des femmes sont insatisfaites au niveau du délai de traitement, contre seulement 1,2 % des hommes.

Au niveau de l'impact du crédit sur la qualité de vie, les sondages réalisés indiquent que le taux de satisfaction est légèrement plus grand chez les femmes que chez les hommes. De fait, 97,5 % des répondantes et répondants signalent que le crédit a permis de vendre plus de produits, et 96 % d'augmenter les profits. Il est intéressant de noter que le bénéfice a permis de payer toutes les dépenses de production (95,5 %), de rembourser l'emprunt et les intérêts (94 %) et d'obtenir un surplus après le remboursement de l'emprunt (90 %). C'est donc dire qu'au moins 90 % des répondants jugent que leur situation financière s'est améliorée par l'utilisation du crédit, dont une majorité de femmes. D'ailleurs, 95 % des répondants ont indiqué que cela a permis de mieux nourrir la famille, répondant ainsi à l'objectif premier du projet, i.e. d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'Haïti, 91,5 % d'avoir généré plus de fonds pour investir, et 92 % de contribuer au financement de l'éducation des enfants. Cela confirme le bien-fondé de l'action du projet SYFAAH, selon lequel l'accès à un crédit disponible et correspondant à la capacité d'emprunt des demandeuses et demandeurs permet d'améliorer leur qualité de vie de façon substantielle.

**Capacités de remboursement.** Bien qu'il n'existe pas de statistiques disponibles à ce niveau pour Haïti, l'expérience et les études démontrent que les femmes ont généralement moins de difficultés à rembourser que les hommes. Au niveau mondial, il s'avère en effet que les hommes ont en moyenne 4,3 % plus de dettes que les femmes, et qu'ils ont en moyenne 60 jours et plus de retard sur leurs paiements que les femmes (Herron, J., 2014). De plus, une vaste étude, portant sur 350 institutions de microfinance provenant de 70 pays en voie de développement, confirme que les institutions de microfinance avec une plus grande proportion de clientèle féminine possèdent un portefeuille à risque nettement inférieur à celui des autres institutions financières (D'Eppallier, B., 2009). Par exemple, cette étude démontre qu'une institution de microfinance au Bangladesh a enregistré des taux de remboursement de 81 % chez les femmes comparé à 74 % chez les hommes, ainsi que des taux de délinquance de 15,3 % chez les hommes contre seulement 1,3 % chez les femmes. D'autres expériences à l'international ont obtenu des résultats similaires, par exemple dans une institution au Malawi qui a obtenu des taux de remboursement de 92 % chez les femmes contre 72 % chez les hommes, ou encore en Malaisie, avec des proportions de 95 % chez les femmes et de 72 % chez les hommes (D'Eppallier, B., 2009).

### 1.3 Synthèse des principales contraintes d'accès des femmes aux services financiers

Tableau 1 – Facteurs agissant sur l'offre et la demande de services financiers des femmes<sup>1</sup>

| CONTRAINTES AU NIVEAU DE L'OFFRE  | CONTRAINTES AU NIVEAU DE LA DEMANDE  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Femmes « invisibles » dans les institutions financières (pas de données ventilées par le sexe)</li><li>• Profil des femmes en tant que clientes peu connues</li><li>• Manque d'intérêt des institutions financières pour cette clientèle</li><li>• Communication marketing qui n'inclut pas la diversité de genre</li><li>• Produits financiers pas en adéquation avec les besoins des femmes</li><li>• Exigences ne pouvant pas être satisfaites par les femmes</li><li>• Peu de femmes au sein du personnel opérationnel et décisionnel</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de « voix » ou demande formelle de la part des femmes</li><li>• Niveaux de revenu moins élevés des femmes</li><li>• Niveau éducatif et financier des femmes souvent moins élevé</li><li>• Manque de pouvoir de décision et/ou manque de confiance en elles</li><li>• Cadre légal empêchant l'accès aux services d'institutions financières formelles aux femmes (exemple : autorisation du mari pour crédit et création d'une agroentreprise formelle, etc.)</li></ul> |

## 2.0 CADRE LÉGISLATIF ET NORMATIF DE L'ÉGALITÉ DE GENRE

### 2.1 Politiques et stratégies nationales en matière de genre

#### 2.1.1 Plan stratégique du développement pour Haïti (PSDH)

Le choix gouvernemental énoncé dès le départ lors de l'élaboration du plan stratégique de développement pour Haïti (PSDH) était celui d'une plus grande ouverture vers les plus vulnérables, dont les femmes. Dans cet ordre d'idée, le plan d'action (PARDH) fait de l'égalité entre les femmes et les hommes d'une part, une approche transversale, et d'autre part, un objectif spécifique en vue de corriger les inégalités de genre. L'objectif d'EFH est inscrit dans l'axe de refondation sociale à travers le programme « assurer l'égalité de genre ». Dans la même veine, l'orientation « pour une égalité économique et un accès équitable à l'emploi entre les femmes et les hommes » du plan d'action associé à la politique nationale d'égalité entre les femmes et les hommes poursuit trois objectifs :

1. Favoriser l'autonomisation économique des femmes;
2. Renforcer les capacités des femmes à pénétrer les filières porteuses de l'économie;
3. Appuyer le développement de l'entrepreneuriat féminin.

<sup>1</sup> Adapté de l'Agence française de développement, *Appui au secteur privé, entrepreneuriat et inclusion financière*, 2015.

### 2.1.2 Politique nationale d'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2034

La politique nationale d'EFH est traduite à travers six orientations, dix-huit objectifs stratégiques et cent trente-neuf mesures, dont cinquante-deux à caractère transversal et quatre-vingt spécifiques. Cette politique EFH d'une vingtaine d'année 2014-2034 et d'un premier plan d'action 2014-2020 tend notamment à :

- Promouvoir l'égalité de droit, l'égal accès à la justice et les droits personnels et sociaux des femmes;
- Promouvoir une éducation au respect des droits des individus entre eux peu importe son sexe, des biens publics, des autorités établies;
- Améliorer l'accès des femmes aux emplois productifs;
- Promouvoir l'entrepreneuriat féminin;
- Promouvoir la place des femmes aux postes d'encadrement dans l'entreprise et aux postes décisionnels supérieurs dans l'administration publique;
- Assurer une représentation équitable et égalitaire des femmes et des hommes dans les instances décisionnelles politiques.

### 2.1.3 Stratégie nationale d'inclusion financière (2014)

Malgré les efforts de modernisation du secteur financier en Haïti, la majeure partie de la population demeure privée d'accès aux services financiers de base. C'est pourquoi le gouvernement haïtien, appuyé par la Banque mondiale, a initié en 2014 sa stratégie nationale d'inclusion financière, initiative visant à sortir le pays de la pauvreté et de l'exclusion économique et sociale. L'inclusion financière, telle que définie par cette stratégie, consiste à favoriser l'accès des couches de la population défavorisées aux services et produits financiers de base, tels l'épargne et le crédit, à travers une approche de segmentation permettant de mener des actions et réformes adaptées pour chacun de ces segments (stratégie nationale d'inclusion financière, 2014). Les catégories particulièrement visées sont les populations à faible revenu, les MPME, les femmes, les agricultrices et les agriculteurs et la population vivant en région rurale (à noter que ces catégories ne sont pas mutuellement exclusives les unes des autres). Afin d'y parvenir, la stratégie nationale s'est fixée plusieurs objectifs :

**Objectif 1 : Favoriser les stratégies de développement économique**, en encourageant les synergies avec d'autres stratégies et/ou politiques publiques visant le développement économique et la protection sociale.

**Objectif 2 : Faciliter l'accès aux produits et services financiers**, en travaillant à réduire les contraintes à l'inclusion financière auxquelles font face les ménages et les entreprises pouvant largement tirer profit des produits et services financiers.

**Objectif 3 : Développer des produits et services adaptés aux besoins de la clientèle :**  
« Pour s'assurer de l'utilisation effective des produits et de leur efficacité dans la réduction de la pauvreté, il est impératif qu'ils répondent aux besoins et attentes des agents économiques. Il faudra donc non seulement relever les contraintes auxquelles ils font face dans l'utilisation de ces produits, mais aussi comprendre leurs besoins compte tenu de leur réalité socio-économique afin de mieux les servir. » (SNIF, 2014)

**Objectif 4 : Promouvoir l'éducation financière :** « Il est difficile d'offrir un service ou un produit financier à un consommateur potentiel s'il ne le comprend pas. Dans le cadre d'une plus grande inclusion, l'éducation financière permettra aux consommateurs de comprendre l'utilité de certains produits, leur fonctionnement, leurs avantages et leurs exigences, ce qui pourra contribuer à augmenter leur utilisation. Elle rendra aussi l'utilisateur capable de faire un choix informé entre les produits offerts et les différents prestataires de services financiers dans le secteur conduisant à améliorer le bien-être de l'utilisateur mais également à encourager la compétition. Qui plus est, renforcer la capacité de gestion financière des individus et des micro,

petites et moyennes entreprises leur permettrait d'améliorer de façon générale leurs décisions financières. » (SNIF, 2014)

**Objectif 5 : Promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour la prestation de services financiers.**

**Objectif 6 : Favoriser l'émergence d'un cadre formel de protection du consommateur financier**, de façon à garantir que les consommateurs disposent des informations nécessaires (frais et charges, termes et conditions, etc.) leur permettant de prendre des décisions éclairées et de connaître leurs droits et obligations.

#### **2.1.4 Le ministère à la Condition féminine et aux Droits de la femme (MCFDF)**

Le ministère à la Condition féminine et aux droits de la femme a été créé par décret le 8 novembre 1994, à la faveur de l'intensification du mouvement féministe en Haïti et de la conjoncture de la préparation de la IV<sup>e</sup> conférence mondiale sur les femmes tenue en septembre 1995 à Beijing en Chine. Le but du ministère est de promouvoir et de défendre le droit fondamental des femmes et ce faisant, contribuer à instaurer plus de cohésion sociale. Il s'agit précisément de régler un ensemble de situations, de concrétiser les prescrits de la Constitution de 1987 et les réglementations internationales relatives aux droits de la personne, telle la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), ratifiée par Haïti en 1981.

## **2.2 Politiques d'EFH des bailleurs de fonds du projet SYFAAH**

SYFAAH est mis en œuvre par un consortium formé de trois institutions soit Développement international Desjardins (DID), la Financière agricole du Québec – Développement International (FADQDI) et l'Institut Interaméricain de Coopération pour l'Agriculture (IICA). L'EFH revêt une grande importance pour ces organisations, qui ensemble, s'engagent à respecter les normes et standards institués par les bailleurs de fonds internationaux à l'égard de l'EFH, et ce, de façon à mieux appuyer les résolutions et engagements du gouvernement haïtien en matière d'équité entre les sexes. C'est pourquoi il sera question, dans la présente partie, des politiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes d'Affaires mondiale Canada, de l'Agence française de développement et de la Confédération suisse.

### **2.2.1 Affaires mondiales Canada (AMC)**

La politique du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement Canada (aujourd'hui Affaires mondiales Canada) en matière d'égalité entre les sexes a pour but d'appuyer la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes afin d'assurer un développement durable. Elle a pour objectifs :

- De faire avancer la participation des femmes au développement durable de leurs sociétés, à titre de décideuses, et sur un pied d'égalité avec les hommes;
- D'appuyer les femmes et les filles dans le plein exercice de leurs droits fondamentaux;
- De réduire les inégalités entre les femmes et les hommes quant à l'accès aux ressources et aux retombées du développement, ainsi qu'à leur contrôle.

### **2.2.2 Agence Française de Développement (AFD)**

La France, consciente des enjeux liés à une meilleure prise en compte du genre dans sa politique de coopération, a formulé une nouvelle stratégie française sur le genre et le développement 2013-2017. Cette stratégie, qui s'inscrit dans le contexte du plan d'action genre et développement de l'Union européenne (2010), ambitionne de « mettre l'égalité femmes-hommes de façon transversale au cœur de la politique française de développement de façon

à ce que les femmes et les hommes puissent bénéficier également des fruits du développement ». Pour contribuer à cette finalité, le groupe AFD se fixe deux objectifs stratégiques :

- Favoriser l'égalité des opportunités entre les femmes et les hommes dans le cadre de ses interventions;
- Améliorer l'efficacité et la durabilité des opérations.

### **2.2.3 Confédération Suisse**

L'égalité entre les femmes et les hommes est un axe transversal des appuis de la Direction du Développement et de la Confédération suisse (DDC) pour la réduction de la pauvreté. En 1993, la DDC a formulé une politique pour l'égalité femmes-hommes dont l'objectif est d'aider ses partenaires internationaux, nationaux ou locaux à influencer les mécanismes qui engendrent et perpétuent la pauvreté et les inégalités, de manière à créer un contexte économique et social plus favorable. Les principes fondamentaux de cette politique sont :

- Une analyse différenciée à la base de tous les projets;
- Une grande souplesse;
- La prise en compte des différents niveaux (macro, méso et micro);
- Les actions spécifiques pour promouvoir l'égalité;
- L'égalité des chances au sein des organisations.

## **2.3 L'intégration de la dimension d'EFH au sein du SYFAAH**

### **2.3.1 Importance d'une stratégie EFH**

La prise en compte du genre dans les activités du SYFAAH suppose de mener systématiquement des analyses en se posant des questions sur l'implication, le rôle et la place des femmes et des hommes dans les stratégies et actions des partenaires du projet. Se doter d'une stratégie EFH permettra de définir les objectifs à atteindre en matière d'égalité entre les sexes considérant les contraintes à l'inclusion financière des femmes en Haïti, d'identifier les axes d'intervention à privilégier ainsi que les actions les plus appropriées pour atteindre ces objectifs en tenant compte des spécificités de la structure. Un plan d'action et l'identification des ressources humaines et financières nécessaires pour assurer la mise en œuvre du plan d'action compléteront la stratégie.

De plus, le développement d'une stratégie EFH au sein du programme constitue un levier pour l'action, un outil de dialogue. Son élaboration aidera à mobiliser l'équipe restreinte et élargie du programme sur les questions EFH, en favorisant les débats à l'interne et l'appropriation des connaissances en ce domaine. La stratégie répond aux préoccupations du projet SYFAAH de prendre les actions et mesures nécessaires afin que le projet tende vers des résultats en matière d'EFH, et vient ainsi renforcer le pouvoir d'actions et de décision des femmes.

### **2.3.2 Enjeux et limites d'intervention**

Conscients que le rôle économique des femmes est important et que leur contribution génère un impact significatif sur le développement local, les promoteurs du SYFAAH conseillent aux partenaires de prendre des mesures spécifiques pour améliorer leur approche auprès des femmes, de manière permanente et en se souciant de l'évolution des besoins de cette clientèle. L'action combinée de tous les partenaires autour d'une inclusion systématique de la considération d'EFH permettra des résultats tangibles en ce qui a trait à la proportion de crédits et d'assurances agricoles accordée aux femmes.

Or, pour parvenir à des résultats durables, une modification de la culture organisationnelle en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des institutions partenaires s'avère indispensable. Comme tout changement social, la modification des relations entre les femmes et les hommes ainsi que les formes traditionnelles du pouvoir nécessite du temps et peut susciter des résistances. Il ne faut effectivement pas négliger les stéréotypes sexistes qui imprègnent toujours fortement les mentalités des hommes et des femmes haïtiennes. Cultivés par la famille, l'école, les médias, les églises et intériorisés souvent par les femmes elles-mêmes, ces stéréotypes sont à la racine des comportements discriminatoires et de l'exclusion financière des femmes. Il importe dès lors d'aborder cette problématique avec une grande souplesse et en tenant compte du contexte.

Étant donné l'importance de la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le développement économique du pays, il en va de la responsabilité sociale de tous les acteurs du secteur de la finance de les intégrer de façon à mieux répondre à leurs besoins. L'appui de l'État, notamment via la banque de la république d'Haïti (BRH), le ministère de l'Agriculture et des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR), le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et le ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes (MCFDF) est essentiel pour obtenir des effets à long terme. Or, bien que le gouvernement semble détenir la volonté pour implanter des mesures sensibles à l'entrepreneuriat féminin et à la finance inclusive, il faut prendre en considération que la mise en œuvre de certaines initiatives prometteuses est toujours en cours, et que le climat de transition politique peut entraver les initiatives d'appui à l'agroentrepreneuriat et à l'inclusion financière formelle en Haïti.

Finalement, la réalisation effective de la stratégie d'égalité entre les sexes du SYFAAH ne peut se faire sans le précieux appui financier des bailleurs de fonds soient Affaires mondiales Canada, l'Agence française de Développement et la Confédération suisse, ainsi que sans des efforts importants de la part des partenaires de réalisation tels que DID, IICA, et la FADQDI. Il faut également inclure dans la stratégie les institutions financières, les conseillers techniques en gestion (CTG) et les établissements d'enseignement à travers lesquels SYFAAH exécute ses activités. Pour ce faire, le SYFAAH jouera un rôle de sensibilisateur et de promoteur des effets positifs de l'EFH sur les partenaires, de façon à contribuer à faire des femmes s'affairant dans les activités agricoles génératrices de revenus un souci constant des interventions des partenaires.

### **2.3.3 Stratégie d'EFH : une triple approche**

Les institutions intègrent les normes et les règles qui régissent les sociétés. Elles tendent à reproduire les inégalités existant dans leur environnement, dont les inégalités de genre. Dès lors, si nous voulons participer à instaurer une croissance économique durable et favoriser l'inclusion financière des femmes, il faut que les institutions partenaires soient parties prenantes de la stratégie. Pour y parvenir, une triple approche est proposée.

Tout d'abord, une stratégie de fonds est adoptée, de manière à venir agir directement sur la culture organisationnelle des partenaires. L'objectif à long terme de ce volet de la stratégie est d'implanter un changement de la culture d'entreprise des partenaires financiers, de façon à intégrer systématiquement l'EFH à tous les niveaux de leur structure.

Parallèlement au renforcement de la culture organisationnelle, des actions ciblées et complémentaires seront prises de manière à permettre aux partenaires d'agir plus rapidement sur l'EFH dans leurs activités courantes. Une telle approche implique de prendre des mesures qui visent spécifiquement à éliminer les discriminations, et relève directement de l'*empowerment* des femmes.

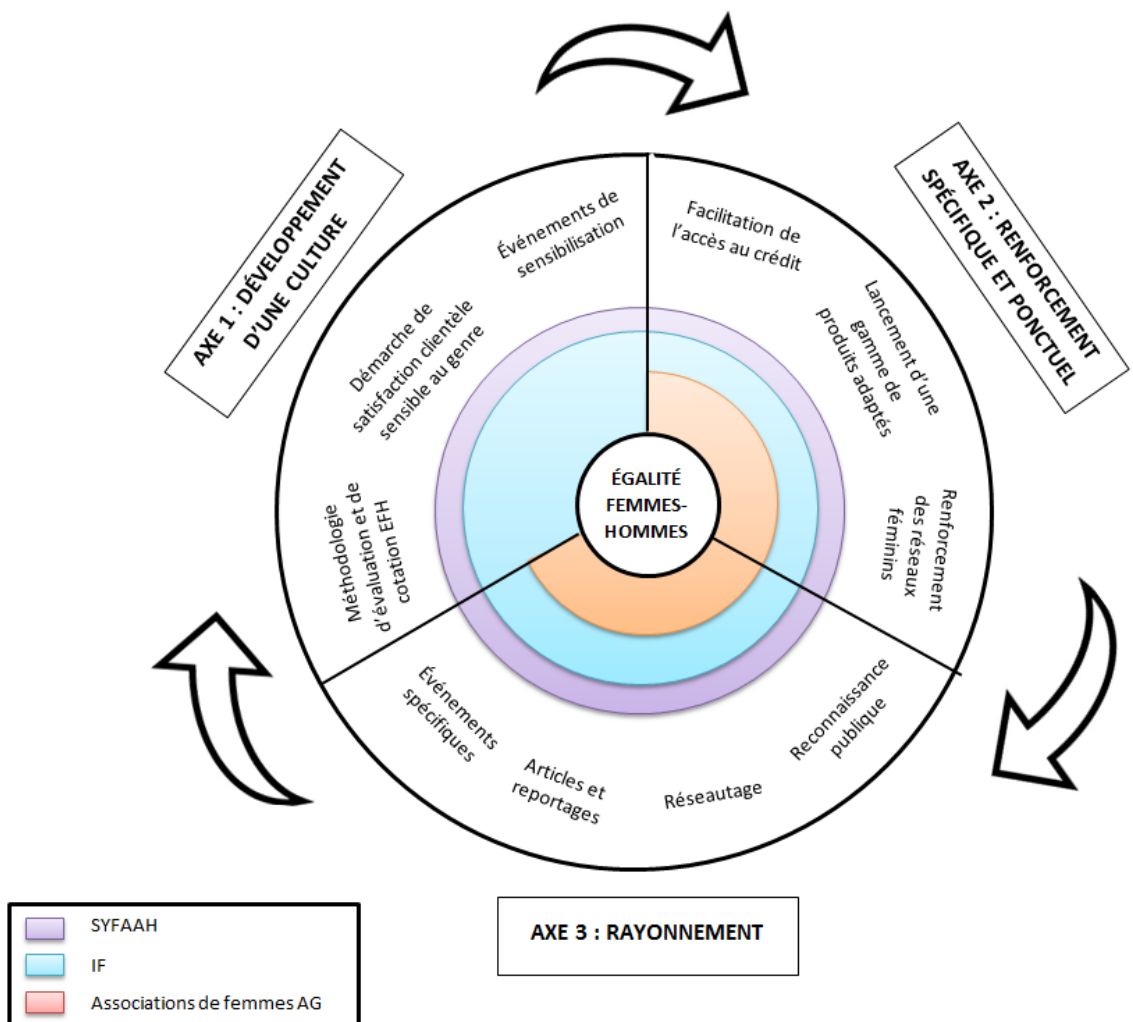
Finalement, des actions seront prises en vue de contribuer à un plus grand rayonnement des femmes en tant qu'actrices économiques dans le secteur de l'agriculture, ce qui leur permettra



non seulement d'acquérir de la visibilité et de la crédibilité vis-à-vis des partenaires financiers et de la société en général, mais aussi davantage de confiance en leurs capacités. D'autre part, l'objectif consistera à mettre en valeur les avancements des institutions financières en EFH, de manière à les établir en tant que chefs de file en la matière, et d'ainsi contribuer à améliorer leur réputation à la fois auprès du public et des bailleurs de fonds.

La prise en compte de l'EFH dans cette logique ne se limitera donc pas à des actions touchant spécifiquement les femmes, mais sera effective à tous les niveaux d'intervention du projet, créant ainsi un cercle vertueux en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Plus spécifiquement, les activités du SYFAAH en matière d'EFH se déclineront selon les trois axes d'interventions suivants :

1. Développement d'une culture d'entreprise axée sur l'EFH;
2. Renforcement spécifique et ponctuel;
3. Rayonnement des femmes en tant qu'actrices économiques.



### 3.0 AXES D'INTERVENTION

#### AXE D'INTERVENTION 1 : DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE D'ENTREPRISE AXÉE SUR L'EFH

##### Activité 1.1 : Sensibilisation des institutions financières partenaires aux avantages et à l'importance d'intégrer la dimension EFH dans leurs activités

L'objectif est de sensibiliser les institutions financières partenaires aux enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'importance d'inclure les femmes dans le contexte d'une stratégie de finance inclusive. Au-delà des avantages liés au développement économique d'Haïti d'une telle initiative, il s'agit aussi de présenter les bénéfices que ces institutions gagneraient à segmenter leur clientèle selon le genre, non seulement en termes de rentabilité, mais également au niveau de la visibilité auprès du public et des bailleurs de fonds.

| ACTIVITÉS  | INDICATEURS DE PERFORMANCE   |
|--|--|
| 1.1.1 Développement des outils de sensibilisation à l'inclusion financière des femmes destinés aux dirigeants des institutions financières partenaires   | 1.1.1 Documents de sensibilisation à la dimension d'EFH  |
| 1.1.2 Mobilisation des partenaires afin de les sensibiliser à l'EFH et définir avec eux les axes d'intervention jugés les plus appropriés pour leur institution financière, soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une méthodologie d'évaluation et de cotation en EFH (voir activité 1.2.)</li> <li>• Implantation d'une démarche d'évaluation de la satisfaction clientèle sensible au genre (voir activité 1.3)</li> <li>• Lancement d'un programme de produits et de services financiers destinés aux femmes (voir activité 2.1)</li> </ul> | 1.1.2 Nombre d'institutions financières sensibilisées  |
| 1.1.3 Collecte de l'information  | 1.1.3 Nombre d'institutions financières engagées à poser des actions ciblées en faveur de l'EFH en leur sein |

##### Activité 1.2 : Mise en place d'une méthodologie d'évaluation et de cotation d'EFH des institutions financières partenaires

Cette initiative consiste à faire appel à des données quantitatives et visuelles sous la forme d'un système de cotation pour attirer l'attention des personnes impliquées dans les opérations analysées.

Bien que suggestive, cette cotation démontrera l'importance relative accordée à chacun des points analysés. Ainsi, la cote plus faible d'un élément analysé signifiera que SYFAAH souhaiterait que le ou les responsables de sa gestion y soient plus attentifs.

L'expérience a démontré qu'une telle cotation des principales facettes d'une organisation est un outil dynamique qui permet de mettre rapidement le focus sur les points d'intérêt.

L'objectif est d'intégrer toutes les institutions financières partenaires à la démarche et de les faire participer sur une base permanente.

| ACTIVITÉS   | INDICATEURS DE PERFORMANCE  |
|---|---|
| 1.2.1 Développement de la méthodologie d'évaluation et de cotation EFH  | 1.2.1 Documentation sur la méthodologie d'évaluation et de cotation                             |
| 1.2.2 Test des outils développés auprès d'une institution ayant accepté l'expérience pilote                                     | 1.2.2 Rapport d'évaluation du test pilote   |
| 1.2.3 Présentation et ratification de la démarche et de ses composantes auprès des institutions financières (voir activité 1.1) | 1.2.3 Données recueillies lors du test pilote   |
| 1.2.4 Lancement de la démarche d'évaluation et de cotation EFH au sein des IF   | 1.2.4 Plan d'action établi suite au test pilote   |
| 1.2.4.1 Élaborer un diagnostic des forces et des faiblesses des IF en EFH   |   |
| 1.2.4.2 Proposer un plan d'action propre à chaque IF ou groupes d'IF  |   |
| 1.2.4.3 Organiser des ateliers de travail sur les plans d'action proposés   |   |
| 1.2.5 Appui à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des plans d'action proposés  | 1.2.5 Ratification officielle de l'outil développé  |
|   | 1.2.6 Rapport de suivi sur les démarches entreprises pour expliquer l'outil développé aux IF    |
|   | 1.2.7 Rapport d'analyse des données collectées au sein des IF                                   |
|   | 1.2.8 Plans d'action proposés aux IF  |
|   | 1.2.9 Rapports sur les ateliers de travail donnés pour présenter les plans d'actions respectifs |

**Activité 1.3 : Intégrer une démarche systématique d'évaluation de la satisfaction clientèle qui inclut la dimension EFH au sein des institutions financières partenaires**

Ce travail peut s'inscrire, en collaboration avec les institutions financières, dans les programmes déjà existants de collecte de données, enquêtes périodiques, sondages, etc. Il passe par une étroite collaboration avec les destinataires des données et par une meilleure utilisation de l'information et des systèmes statistiques. De fait, ce processus demande que les producteurs de l'information statistique comprennent la valeur et la portée du concept de genre pour satisfaire aux exigences d'une démarche d'évaluation de la satisfaction clientèle sensible à la dimension d'EFH.

| ACTIVITÉS  | INDICATEURS DE PERFORMANCE  |
|--|---|
| 1.3.1 Mobilisation des partenaires pour les sensibiliser à la valeur d'une telle démarche (voir activité 1.1)  | 1.3.1 Diagnostic des systèmes d'évaluation de la satisfaction de la clientèle existants chez les IF         |
| 1.3.2 Développement de protocoles d'évaluation de la satisfaction de la clientèle simples et sensibles à la dimension genre                            | 1.3.2 Documentation relative au traitement des données statistiques ventilées par le sexe                   |
| 1.3.3 Mise en place de la démarche d'évaluation de la satisfaction de la clientèle sensible au genre (traitement et suivi des données sexospécifiques) | 1.3.3 Validation de la démarche d'évaluation de la satisfaction de la clientèle qui inclue l'EFH par les IF |
| 1.3.4 Collecte, analyse et diffusion des résultats obtenus en matière de satisfaction de la clientèle et d'EFH au sein des institutions partenaires    | 1.3.4 Données relatives à la satisfaction de la clientèle incluant une dimension genre                      |

## AXE D'INTERVENTION 2 : RENFORCEMENT SPÉCIFIQUE ET PONCTUEL

### Activité 2.1 : Établissement de nouveaux produits et de services financiers agricoles adaptés aux besoins des femmes agroentrepreneures

La stratégie nationale d'inclusion financière d'Haïti stipule que « pour s'assurer de l'utilisation effective des produits et de leur efficacité dans la réduction de la pauvreté, il est impératif qu'ils répondent aux besoins et attentes des agentes et des agents économiques. Il s'agit donc non seulement de relever les contraintes auxquelles ils font face dans l'utilisation de ces produits, mais aussi comprendre leurs besoins compte tenu de leur réalité socio-économique afin de mieux les servir » (SNIF, 2014). L'objectif visé est d'établir des produits et des services spécifiquement adaptés aux besoins des femmes agroentrepreneures, ce qui correspond à l'objectif 3 de la stratégie nationale « Développer des produits et services adaptés aux besoins de la clientèle ».

| ACTIVITÉS   | INDICATEURS DE PERFORMANCE  |
|---|---|
| 2.1.1 Mobilisation des institutions financières pour leur partager le concept (voir activité 1.1) | 2.1.1 Documentation sur le programme de services et de produits de crédit agricole proposé                                  |
| 2.1.2 Adaptation du programme de produits et de services proposé aux exigences des IF             | 2.1.2 Validation des produits et des services de crédit agricole par le MARNDR et les institutions financières              |
| 2.1.3 Lancement d'un projet pilote dans les zones ciblées   | 2.1.3 Produits de promotion et de communication du programme de produits et services destinés aux femmes agroentrepreneures |
| 2.1.4 Implantation du programme dans les IF partenaires   | 2.1.4 Nombre d'utilisatrices des produits et services de crédit agricole  |
| 2.1.5 Promotion de la gamme de produits et de services auprès de la clientèle ciblée              | 2.1.5 Rapports de suivi et évaluation   |
| 2.1.6 Suivi et évaluation   |   |

**Activité 2.2 : Facilitation de l'accès des femmes aux produits et services financiers agricoles existants**

Cet axe d'intervention s'inscrit en réponse au second objectif de la stratégie nationale d'inclusion financière du gouvernement haïtien, en veillant à réduire les contraintes à l'inclusion financière auxquelles font face les femmes agroentrepreneures qui pourrait largement bénéficier de produits et de services financiers formels. L'objectif est de rapprocher l'offre de la demande en termes de services financiers, de façon à adapter l'approche des officières et officiers de crédit agricole et des CTG aux particularités des femmes agroentrepreneures.

| ACTIVITÉS   | INDICATEURS DE PERFORMANCE  |
|---|---|
| 2.2.1 Adaptation du matériel didactique des formations offertes en agroentrepreneuriat avec des phrases courtes en créole, accompagnées d'images et de pictogrammes | 2.2.1 Modules de formation en agroentrepreneuriat adaptés aux caractéristiques de la clientèle féminine |
| 2.2.2 Formation des CTG sur l'adoption d'une approche sensible à l'EFH  | 2.2.2 Formulaires de demande de crédit adaptés à la clientèle féminine                                  |
| 2.2.3 Proposition de formulaires de demandes de crédit adaptés à la clientèle des femmes AE   | 2.2.3 Modules de formation destinés aux CTG et officières et officiers de crédit agricole               |
| 2.2.4 Formation des agentes et agents de crédit agricole sur l'adoption d'une démarche sensible à l'EFH   | 2.2.4 Nombre de participantes et participants par session   |
|   | 2.2.5 Rapports d'évaluation des sessions de formation   |

**Activité 2.3 : Renforcement des réseaux et associations de femmes agroentrepreneures**

L'objectif visé est de renforcer les capacités des réseaux et associations de femmes agroentrepreneures, de façon à ce qu'ils puissent mieux soutenir les femmes dans leurs activités lucratives. Les modules de formation qui seront élaborés dans le cadre de cette initiative le seront en fonction des besoins ayant été exprimés lors des rencontres avec les associations de femmes au cours de la phase I du projet SYFAAH.

| ACTIVITÉS   | INDICATEURS DE PERFORMANCE   |
|---|--|
| 2.3.1 Développement de modules de formation sur la gestion des conflits et la prise de parole en public | 2.3.1 Modules de formation sur la gestion des conflits et la prise de parole en public |
| 2.3.2 Formation des formatrices qui dispenseront les formations au sein de leur association             | 2.3.2 Nombre de formatrices formées  |
| 2.3.3 Suivi et évaluation des activités de formation  | 2.3.3 Nombre de formations dispensées au sein des associations de femmes               |
|   | 2.3.4 Rapports de suivi sur les activités de formation                                 |

### AXE D'INTERVENTION 3 : RAYONNEMENT DES FEMMES EN TANT QU'ACTRICES ÉCONOMIQUES

#### Activité 3.1 : Organisation d'événements spécifiques pour mettre en valeur les succès et les progrès réalisés en matière d'EFH

L'objectif est de viser à un plus grand rayonnement des femmes en tant qu'actrices économiques dans le secteur de l'agriculture, ainsi que de valoriser les actions prises par les partenaires pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes en leur sein.

| ACTIVITÉS  | INDICATEURS DE PERFORMANCE   |
|--|--|
| 3.1.1 Organiser, en partenariat avec PANSEH, une table ronde avec les principaux acteurs sur les enjeux de l'inclusion financière des femmes | 3.1.1 Table ronde avec les principaux acteurs du secteur de la finance agricole              |
| 3.1.2 Organiser, en partenariat avec PANSEH, une journée thématique pour la journée internationale de la femme et inviter des journalistes   | 3.1.2 Journée thématique pour la journée internationale de la femme                          |
| 3.1.3 Participer à une émission de radio afin de mettre en valeur les résultats et les actions prises par les partenaires en matière d'EFH   | 3.1.3 Émission de radio mettant en valeur les actions des IF partenaires en matière de genre |
| 3.1.4 Écrire des articles sur les succès entrepreneuriaux des femmes et les diffuser sur les médias sociaux                                  | 3.1.4 Articles sur les succès entrepreneuriaux des femmes                                    |
| 3.1.5 Cibler des activités sur la thématique de l'EFH où le SYFAAH devrait être présent  |  |

## **4.0 PARTIES PRENANTES DE LA STRATÉGIE D'EFH**

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est efficace et favorise le changement social lorsqu'elle intervient à tous les niveaux : dialogue politique et contexte général au niveau macro; développement institutionnel et relations entre organisations au niveau méso; individus ou communautés au niveau micro. C'est pourquoi la mise en œuvre de la stratégie EFH du SYFAAH se fera avec la participation de l'ensemble des parties prenantes : le Centre de Coopération Haïti – Canada (CCHC), le ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes (MCFDF), le MARNDR, le MEF, la BRH, les partenaires de réalisation, soient DID, IICA et FADQDI, les institutions financières partenaires, les établissements d'enseignement ainsi que les femmes agroentrepreneures et les regroupements de femmes agroentrepreneures.

### **4.1 Le ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes**

Le ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes (MCFDF) a pour mission de formuler et d'appliquer, d'orienter et de faire respecter la politique du gouvernement en œuvrant à l'émergence d'une société égalitaire pour ses composantes des deux sexes, et d'orienter la définition et l'exécution des politiques publiques équitables à l'échelle nationale.

De par son mandat, le MCFDF est l'organe indiqué pour valider la stratégie EFH du SYFAAH, pour le rediriger vers les ressources essentielles à la réalisation de la stratégie, et pour assurer le suivi et l'atteinte des résultats en matière d'EFH. Son avis sera sollicité pour toute question relative à la stratégie EFH du projet. De plus, le MCFDF sera invité à participer aux rencontres du comité conjoint, du comité de suivi opérationnel ou autres rencontres spécifiques afin de s'assurer de l'institutionnalisation effective de la stratégie EFH au sein du projet SYFAAH.

### **4.2 Les autres ministères haïtiens**

Il s'agit principalement du ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural, du ministère de l'Économie et des Finances et de la banque de la république d'Haïti. Ces ministères et institutions seront invités à participer aux rencontres du comité conjoint, du comité de suivi opérationnel ou autres rencontres spécifiques afin de s'assurer de l'institutionnalisation effective des objectifs d'inclusion financière au sein du projet SYFAAH.

### **4.3 Les partenaires de réalisation : DID, FADQDI et IICA**

DID, la FADQDI et IICA unissent leurs efforts et leurs ressources pour mettre en œuvre la stratégie EFH du projet SYFAAH.

DID et la FADQDI sont notamment responsables de faire approuver la stratégie auprès des parties prenantes principales, d'intégrer les activités de la stratégie EFH au sein des plans de travail, budgets et rapports annuels, et de s'assurer du suivi de l'avancement de la stratégie : activités réalisées, résultats atteints, problèmes rencontrés et solutions à apporter, etc. En outre, ils sont responsables de la coordination entre les ministères impliqués, les bailleurs de fonds, les partenaires de réalisation et les institutions financières.

En outre, IICA a pour fonction d'appuyer l'adoption d'un nouveau cadre institutionnel agricole et agroalimentaire au niveau du MARNDR, ainsi que d'appuyer la promotion du commerce, la compétitivité de l'industrie agricole et agroalimentaire ainsi que la dissémination de nouvelles technologies ou innovations dans ce secteur. En portant une attention particulière aux besoins des femmes agroentrepreneures, il est chargé d'évaluer le niveau de connaissance technique des agroentrepreneures ciblées et des agroentrepreneurs ciblés ainsi que d'analyser les besoins en accompagnement ou formation technique et managériale. Il développe ainsi, en collaboration avec les organismes locaux et les institutions de formation, des programmes de formation continue pour

les agroentrepreneurs, femmes et hommes, et évalue l'efficacité de ceux-ci. De ce fait, il a la responsabilité de dispenser des appuis techniques auprès de femmes agroentrepreneures à une hauteur d'au moins 30 %.

#### **4.4 Les institutions financières**

L'objectif pour les institutions financières partenaires est d'accroître l'accès des femmes agroentrepreneures au financement dont elles ont besoin et d'ainsi, stimuler la création d'emplois et le développement économique local.

Dans le cadre du programme SYFAAH, les institutions financières partenaires contribueront à l'atteinte des objectifs du projet en EFH de façon à :

- Contribuer à l'établissement de données EFH lors de la réalisation de diagnostics sommaires sur les IF;
- Partager les résultats des analyses et sensibiliser les gestionnaires et principaux intervenants à l'EFH;
- Participer au développement de modules EFH de sensibilisation et de formation couvrant les différentes phases de renforcement des IF en termes d'EFH;
- Intégrer une démarche systématique d'évaluation de la satisfaction clientèle qui inclue la dimension EFH au sein des IF consentantes;
- Accompagner les gestionnaires des IF dans la révision et/ou la modélisation de produit ou de l'offre en termes d'approche visant le marché des femmes agroentrepreneures;
- Lancer des produits de crédit pour les femmes agroentrepreneures au sein des IF consentantes;
- Accompagner dans la promotion des produits de crédit agricole destinés aux femmes agroentrepreneures;
- S'assurer d'une politique d'embauche et de RH sensible à la dimension d'EFH;
- Promouvoir la place des femmes aux postes d'encadrement et aux postes décisionnels supérieurs.

#### **4.5 Les femmes agroentrepreneures**

Les femmes agroentrepreneures sont les bénéficiaires ultimes des appuis techniques et financiers. Il est de leur responsabilité de suivre le cheminement les habilitant à bénéficier des appuis du programme.

Le SYFAAH agira via les institutions financières pour répondre aux besoins financiers des femmes agroentrepreneures. Toutefois, il y a lieu d'effectuer des démarches de rapprochement avec les associations de femmes agroentrepreneures. En tout, 53 associations de femmes de 16 communes ou localités différentes ont été rencontrées dans le cadre du projet SYFAAH, rejoignant ainsi plus de 23 000 femmes œuvrant dans l'agriculture. Elles seront invitées à participer à l'opérationnalisation de la stratégie d'EFH du SYFAAH de façon à :

- Participer à la formation de formatrices et dispenser ces formations au sein de leur association respective;
- Accompagner l'élaboration et la diffusion de documents informatifs/dépliants sur les services/produits de crédit agricole destinés aux femmes agroentrepreneures;
- Augmenter le degré de visibilité des agroentreprises dirigées par des femmes et faire la promotion des histoires à succès de femmes agroentrepreneures au sein de leur association/communauté;
- Faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans le domaine de l'agroentrepreneuriat.

## **CONCLUSION**

En conclusion, le gouvernement, à travers la banque de la république d'Haïti et les différents ministères, particulièrement le MARNDR et le MCFDF, ainsi que les institutions financières et les organismes de la



société civile ont pris des mesures pour encourager la création et le développement d'agroentreprises. Toutefois, il reste que ces actions et mesures sont limitées dans leur portée et n'ont pas encore un impact significatif visible sur les femmes agroentrepreneures. Il s'avère donc essentiel d'aborder les besoins spécifiques des femmes pour améliorer leur accès à des services et produits financiers agricoles adaptés, ainsi qu'à participer à leur rayonnement en tant qu'actrices économiques au sein de la société.

Le SYFAAH s'engage à soutenir l'agroentrepreneure et s'est doté à cette fin d'une stratégie d'égalité entre les femmes et les hommes selon une triple approche, qui permet 1) d'agir sur la culture organisationnelle des institutions financières; 2) de poser des actions ciblées et complémentaires et; 3) d'assurer le rayonnement des femmes en tant qu'actrices économiques. Ainsi conçue, la stratégie d'égalité entre les femmes et les hommes du SYFAAH offre une réponse directe aux préoccupations des politiques et engagements d'Haïti en matière d'EFH, de finance inclusive et d'entrepreneuriat féminin.

## BIBLIOGRAPHIE

**Affaires mondiales Canada (2015).** Politique en matière d'égalité entre les sexes. Disponible en ligne : <http://www.international.gc.ca/development-developpement/priorities-priorites/ge-es/policy-politique.aspx?lang=fra>

**Agence française de développement (2015).** Appui au secteur privé, entrepreneuriat et inclusion financière. *Publication AFD.*

**Banque mondiale (2016).** Financial Inclusion Data : Haïti. Disponible en ligne : <http://datatopics.worldbank.org/financialinclusion/country/haiti>

**Coordination nationale de la sécurité alimentaire (CNSA) (2014)** Rapport d'analyse de l'enquête sur les besoins financiers des agriculteurs haïtiens. *IICA, Projet SYFAAH.*

**D'EPALLIER B., GUÉRIN I. et MERSLAND R. (2009).** Women and Repayment in Microfinance. *World Bank Group.* Disponible en ligne : [https://www.microfinancegateway.org/sites/default/files/mfg-en-paper-women-and-repayment-in-microfinance-mar-2009\\_0.pdf](https://www.microfinancegateway.org/sites/default/files/mfg-en-paper-women-and-repayment-in-microfinance-mar-2009_0.pdf)

**Développement international Desjardins (2014).** Tableau de bord des partenaires de DID – Haïti : Le Réseau de caisses Le Levier.

**Direction du développement et de la coopération suisse (2003).** Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes : une clef pour réduire la pauvreté et instaurer un développement durable. *Département fédéral des affaires étrangères.* Disponible en ligne : [https://www.eda.admin.ch/dam/deza/fr/documents/themen/gender/Gender-Gleichstellung\\_FR.pdf](https://www.eda.admin.ch/dam/deza/fr/documents/themen/gender/Gender-Gleichstellung_FR.pdf)

**FAO, 2013.** Politique de la FAO sur l'égalité entre les sexes dans l'agriculture et le développement rural, p. V. Disponible en ligne : <http://www.fao.org/docrep/017/i3205f/i3205f.pdf>

**Gouvernement de la république d'Haïti (2012).** Plan stratégique de développement d'Haïti : Tome I. Les grands chantiers pour le relèvement et le développement d'Haïti. Disponible en ligne : [http://www.ht.undp.org/content/dam/haiti/docs/Gouvernance%20d%C3%A9mocratique%20et%20etat%20de%20droit/UNDP\\_HT\\_PLAN%20STRAT%C3%89GIQUE%20de%20developpement%20Haïti\\_tome1.pdf](http://www.ht.undp.org/content/dam/haiti/docs/Gouvernance%20d%C3%A9mocratique%20et%20etat%20de%20droit/UNDP_HT_PLAN%20STRAT%C3%89GIQUE%20de%20developpement%20Haïti_tome1.pdf)

**Gouvernement de la république d'Haïti (2014).** Politique d'égalité femmes hommes 2014-2034. *Les presses nationales d'Haïti.* Disponible en ligne : [http://www.omrh.gouv.ht/Media/Others/1-Publications/Politique%20EFH\\_FINAL-imprimable.pdf](http://www.omrh.gouv.ht/Media/Others/1-Publications/Politique%20EFH_FINAL-imprimable.pdf)

**Flash Haïti (s.d.).** SOGESOL. Disponible en ligne au : <http://flashhaiti.com/business/detail/Sogesol>

**Haïti Libre, le 24 avril 2016.** Haïti – Agriculture : La FAO appuie les femmes haïtiennes dans le secteur agricole. Repéré en ligne au : <http://www.haitilibre.com/article-17256-haiti-agriculture-la-fao-appuie-les-femmes-haitiennes-dans-le-secteur-agricole.html>

**HERRON, Janna (2014).** Men, women and debt: Does gender matter ? *Bankrate.com*. Disponible en ligne : <http://www.bankrate.com/finance/debt/men-women-and-debt-does-gender-matter.aspx>

**IFC (2011).** Strengthening access to finance for women-owned SMEs in developing countries. Disponible en ligne : [http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/a4774a004a3f66539f0f9f8969adcc27/G20\\_Women\\_Report.pdf?MOD=AJPERES](http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/a4774a004a3f66539f0f9f8969adcc27/G20_Women_Report.pdf?MOD=AJPERES)

**MOHAMED BOURHAN Abdallah (s.d.).** Les facteurs influençant l'entrepreneur. Repéré en ligne au : [http://abdallah.over-blog.com/pages/Les\\_facteurs\\_influencant\\_l'entrepreneur-1749435.html](http://abdallah.over-blog.com/pages/Les_facteurs_influencant_l'entrepreneur-1749435.html)

**Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF) (2014).** Plan d'action national d'égalité Femmes-Hommes (2014-2020). Éditions Kiskeya Publishing Co. Presses nationales –Haïti.

**Ministère de l'Agriculture des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR) (2009).** Recensement général de l'agriculture (RGA) 2008-2009/Synthèse nationale des résultats.

**OCDE (2008).** *Gender and Sustainable Development*. Disponible en ligne : <http://www.oecd.org/social/40881538.pdf>

**République d'Haïti (2014).** Plan national d'action EFH 2014-2020. Résumé. Les presses nationales d'Haïti. <http://www.omrh.gouv.ht/Media/Others/1-Publications/Mesuresduplansynth%C3%A8se.pdf>

**République d'Haïti (2007)** Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP) (2008-2010). Disponible en ligne : [http://www.aecid.ht/uploadfile/pubdoc4\\_dsncrp.pdf](http://www.aecid.ht/uploadfile/pubdoc4_dsncrp.pdf)

**République française, Ministère des Affaires étrangères (2013).** Stratégie genre et développement 2013-2017. *Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats*. Disponible en ligne : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Strategie\\_Genre\\_Dev\\_2013\\_FR\\_VD\\_PageaPage\\_cle0cd62a-1.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Strategie_Genre_Dev_2013_FR_VD_PageaPage_cle0cd62a-1.pdf)



# **Annexe A**

Portrait financier des agroentrepreneures et agroentrepreneurs en Haïti



| INDICATEURS  | FEMMES  | HOMMES  |
|--|---------|---------|
| <b>Portrait sommaire</b>   |         |         |
| Population active <sup>2</sup>                                     | 47,7 %  | 52,3 %  |
| Exploitations agricoles <sup>3</sup>                               | 25,3 %  | 74,7 %  |
| Revenu moyen au regard des hommes <sup>4</sup>                     | 46 %    | 100     |
| Superficie moyenne au regard des hommes <sup>5</sup>               | 59 %    | 100     |
| <b>Accès aux services financiers</b>                               |         |         |
| Détentrices et détenteurs d'un compte bancaire formel <sup>6</sup> | 14,2 %  | 20,9 %  |
| Demandeuses et demandeurs de crédit formel <sup>7</sup>            | 26,2 %  | 74,8 %  |
| Volume moyen de crédit accordé (HTG) <sup>8</sup>                  | 42 000  | 87 000  |
| <b>Niveau d'éducation</b>  |         |         |
| Alphabétisation <sup>9</sup>                                       | 42,5 %  | N/A     |
| Éducation primaire <sup>10</sup>                                   | 22 %    | 78 %    |
| <b>Partenaires du SYFAAH</b>                                       |         |         |
| Emprunteurs de crédit agricole <sup>11</sup>                       | 26 %    | 74 %    |
| Bénéficiaires des appuis techniques <sup>12</sup>                  | 14,52 % | 86,48 % |
| <b>SOGESOL</b>   |         |         |
| Emprunteurs de crédit agricole <sup>13</sup>                       | 26,47 % | 73,53 % |
| Volume total d'encours de crédit agricole <sup>14</sup>            | 24,59 % | 75,41 % |
| Volume moyen de crédit accordé (HTG) <sup>15</sup>                 | 31 715  | 35 021  |
| Clientèle <sup>16</sup>  | 56 %    | 44 %    |
| Employées et employés  | N/A     | N/A     |
| Direction  | N/A     | N/A     |
| <b>Fédération Le Levier</b>  |         |         |
| Nombre d'emprunteurs de crédit agricole <sup>17</sup>              | 29,18 % | 70,82 % |
| Volume total d'encours de crédit agricole <sup>18</sup>            | 23,11 % | 76,89 % |
| Volume moyen de crédit accordé (HTG) <sup>19</sup>                 | 38 553  | 52 858  |
| Clientèle <sup>20</sup>  | 39,1 %  | 61,9 %  |
| Employé(es) <sup>21</sup> et employés                              | 38,4 %  | 61,6 %  |
| Direction <sup>22</sup>  | 22 %    | 78 %    |

- <sup>2</sup> Predestin, 2006  
<sup>3</sup> MARNDR, 2009  
<sup>4</sup> CNSA, 2014  
<sup>5</sup> Ibid.  
<sup>6</sup> Banque mondiale, 2016  
<sup>7</sup> MARNDR, 2009  
<sup>8</sup> CNSA, 2014  
<sup>9</sup> Ibid.  
<sup>10</sup> MARNDR, 2009  
<sup>11</sup> Rapport annuel, 2016  
<sup>12</sup> Ibid.  
<sup>13</sup> Statistiques du FAPAH, 2016  
<sup>14</sup> Ibid.  
<sup>15</sup> Ibid.  
<sup>16</sup> Flash Haïti, s.d.  
<sup>17</sup> Statistiques du FAPAH, 2015  
<sup>18</sup> Ibid.  
<sup>19</sup> Ibid.  
<sup>20</sup> Tableau de bord des partenaires de DID, 2014  
<sup>21</sup> Ibid.  
<sup>22</sup> Ibid.

Développement international Desjardins (DID) est un **leader mondial** dans le déploiement et le renforcement de la finance inclusive dans les pays en développement et en émergence.

Notre compétence repose sur l'expérience plus que centenaire du Mouvement Desjardins, le premier groupe financier coopératif du Canada et le cinquième dans le monde.

Nous nous inspirons des meilleures pratiques expérimentées au fil des collaborations avec nos nombreux partenaires pour appuyer la création, la croissance et le renforcement d'institutions financières et soutenir ainsi le développement d'un patrimoine individuel et collectif.

**Expert-conseil, opérateur d'institutions et investisseur, DID se distingue par son expertise pointue dans les champs suivants :**

- Mobilisation de l'épargne
- Services financiers agricoles
- Solutions technologiques
- Formation
- Surveillance
- Services financiers pour les entrepreneurs
- Microassurance
- Financement de l'habitat
- Gouvernance



Résolument tourné vers l'avenir, DID met à contribution tous ses talents afin d'élargir l'accès aux services financiers pour les populations des pays en développement et en émergence. Ensemble, nous créons l'avenir. C'est notre ultime raison d'être.

[www.did.qc.ca](http://www.did.qc.ca)



**Desjardins**  
**Développement international**

Développement international Desjardins  
59, avenue Bégin, Lévis (Québec) G6V 4C3

 (418) 835-2400  
 (418) 833-0742  
 [info@did.qc.ca](mailto:info@did.qc.ca)